



REGLEMENTAIRE MEMBRES CSE / CSSCT – RECYCLAGE



Pilotage
d'entreprise



Systèmes de
management
QSEn



Excellence
opérationnelle
& Digitalisation



Développement
humain



Prévention
& Sécurité



Langues

 PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

PREREQUIS

- Avoir validé une formation initiale de membre CSE / CSSCT dans les domaines de la santé, la sécurité et les conditions de travail ;
- Savoir parler, lire et écrire le français ;
- Pour le secrétaire du CSE, connaître les logiciels bureautiques (pack office avec Excel, notamment) est une compétence non négligeable ;
- Si la formation se déroule en intra : sur site, tout E.P.I. imposé par l'entreprise pour accéder aux différents secteurs de l'entreprise pour les exercices de visite et diagnostic ;
- Avoir au préalable répondu au questionnaire « Attentes stagiaires » pour recenser les attentes de chacun. Le stagiaire peut amener (document unique, derniers procès-verbaux, règlement intérieur de fonctionnement CSE/CSSCT ...) pour interagir en formation.
- Fournir au préalable au formateur votre accord CSE, la liste anonymisée des AT, règlement intérieur de fonctionnement CSE/CSSCT si déjà existant, extrait de votre document unique ;
- Nous insistons sur la nécessité des 7 heures de formation et le respect des horaires annoncés sur le devis et la convention de formation : les horaires de formation pourront être modifiés sur demande, uniquement, du commanditaire de l'action par mail ou téléphone.

DUREE

Renouvellement membres CSE : 21 heures / stagiaire en 3 jours consécutifs ou non.

Renouvellement membres CSSCT : 35 heures / stagiaire : 5 journées de préférence non consécutives (3 jours + 2 jours) pour le groupe.

Les entreprises souhaitant inscrire tout ou partie de leurs membres CSE sur la version 5 jours le peuvent.

TARIFS

- Demander un devis.
- Pour votre information, la loi prévoit une possibilité de financement de cette formation par les OPCO pour les élus du CSE et le référent du « harcèlement sexuel » dans les entreprises de moins de 50 salariés.
- La formation peut être prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO) au titre de leurs actions utiles au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de 50 salariés (loi 2021-1018, art. 39 ; c. trav. art. L. 2315-22-1).



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- > S'approprier les nouveautés réglementaires et les nouveaux outils prévention ;
- > Faire un point sur le fonctionnement et les enjeux au sein du CSE pour contribuer à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail ;
- > Identifier, mesurer, analyser les risques professionnels ;
- > Être force de proposition sur les consultations et les informations récurrentes ou ponctuelles.

LIVRABLES

- > Attestation individuelle de formation remise aux participants.

MODALITES D'EVALUATION

- > Questionnaire individuel théorique sur tablette - QCM (note à obtenir minimale de 6/10) ou présentation d'un plan d'actions d'amélioration (au choix du formateur selon le groupe).



CONTENU PEDAGOGIQUE

PARTIE 1 - INTRODUCTION

- > Présentation du formateur, le cadre de la formation : organisation, présentation du programme, des objectifs, rappel des prérequis, modalités de vérification des acquis et sanction des acquis.
- > Contenus remis aux participants.
- > Comment tirer profit de cette formation ?
- > Présentation des stagiaires, leurs attentes, rebouclage avec questionnaires « attentes stagiaires ».
- > Rappel sur l'obligation de discrétion et le secret professionnel (Article L2315-3 du CdT).

PARTIE 2 - RETOURS

- > Quiz sur les bases du fonctionnement du CSE / la CSSCT et mise à jour des connaissances dans le domaine ;
- > Retour d'expérience sur les 4 années de mandat.
- > Les évolutions réglementaires sur les 4 dernières années en prévention des risques professionnels ;
- > Les nouveaux outils prévention.

PARTIE 3 –

- > Les évolutions réglementaires du Document Unique (consultation, programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, etc.) ;
- > Présentation du Document Unique de l'entreprise ;
- > Travail sur l'état de mise à jour du Document Unique (vis-à-vis des événements rencontrés, des remontées terrain, des audits...) ;
- > Retour sur les visites d'inspection de lieux de travail réalisées sur le dernier mandat et présentation des comptes-rendus ;
- > Rappel des méthodologies de préparation et de déroulement des visites ;
- > Réalisation d'un exercice terrain, suivi d'une restitution en salle.

PARTIE 4 – POUR LES MEMBRES CSSCT (AUSSI OUVERT AUX MEMBRES CSE)

- > Définition des TMS.
- > Le projet de prévention des TMS et les indicateurs.
- > Anatomie d'une articulation, principales pathologies liées aux TMS.

- > Les différents modes de sollicitations.
 - > Les facteurs aggravants (lien avec les RPS), les différents facteurs de risques liés aux TMS (multifactorialité).
 - > Exercice analyse d'une situation de travail.
 - > Les moyens de prévention techniques organisationnels et humains.
 - > Se situer : les 3 étapes réparation / prévention / construction et la place des membres élus CSE/CSSCT
 - > Les risques psychosociaux : en quoi est-ce un risque professionnel ?
 - > Responsabilités de chacun :
 - > 2 thématiques sur mesure, parmi un nombre de choix (avec quiz pour chaque thème)
-
- > Introduction aux RPS.
 - > Effets RPS et responsabilités de chacun

NOS ENGAGEMENTS

VIS-A-VIS DE NOS CLIENTS



Nous vous apportons au minimum un premier niveau de réponse à vos demandes en moins de 48h.



Nous clarifions les attentes exprimées et les transformons en objectifs de formation ou d'accompagnement co-validés.



Nous mettons à votre disposition un formateur dument qualifié, expert dans le domaine d'intervention pour lequel vous nous sollicitez.



Nous réalisons le bilan de chaque formation et prenons en considération la satisfaction des bénéficiaires.



Nous vous assurons un retour sur les résultats des enquêtes de satisfaction.



Nous vous assurons un suivi technique post-prestation.

L'équipe de Groupe INTERACTIONS
Interactions et Entreprise & Préviattech



Groupe
INTERACTIONS
Conseil · Audit · Formation

ie@groupeinteractions.fr

03.26.79.09.09

www.groupeinteractions.fr



Règlement intérieur disponible
sur groupeinteractions.fr